

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : 04/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

Absent suppléé : M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Mise à jour de la composition du conseil communautaire

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires de mars et juin 2020, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a été installé par délibération du 10 juillet 2020 puis mis à jour par délibérations du 15 septembre 2020, du 4 mai 2021, du 29 juin 2021 et du 9 novembre 2021.

A ce jour, il convient de prendre acte du remplacement de Monsieur VAUCHEROT Gilbert, suppléant de Monsieur TODARO Charles au conseil communautaire pour la commune de Meyssiez suite à sa démission le 31 janvier 2022 de son mandat de conseiller municipal.

Dans ces conditions, en application de l'article L273-12 du code électoral et sachant qu'il s'agit d'une commune de moins de 1 000 habitants disposant d'un seul siège de conseiller communautaire, le suppléant du conseiller communautaire est le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui suit dans l'ordre du tableau établi conformément aux articles L2121-1 et R2121-2 à R2121-4 du CGCT.

A ce jour, après deux autres démissions d'adjoints de la commune de Meyssiez (Stéphane MOHORTE et Sylvie MAYADE), le suppléant de Monsieur TODARO Charles au conseil communautaire est le premier conseiller municipal qui le suit dans l'ordre du tableau soit Monsieur GAVILLET Dominique.

Par ailleurs, il convient également de prendre acte du remplacement de Madame MORAND Marie-Thérèse, suppléante de Monsieur DELEIGUE Marc au conseil communautaire pour la commune de Sainte Colombe suite à sa démission le 2 mars 2022 de son mandat de conseiller municipal.

Dans ces conditions, en application de l'article L273-10 du code électoral et sachant qu'il s'agit d'une commune de plus de 1 000 habitants disposant d'un seul siège de conseiller communautaire, le nouveau suppléant est le premier conseiller municipal élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, sans considération de sexe.

Ainsi, le nouveau suppléant de Monsieur DELEIGUE au conseil communautaire est Madame CHOFFEL Marion.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'en prendre acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-6,

VU le Code Electoral et notamment les articles L273-10 et L273-12,

VU la délibération n°20-51 du 10 juillet 2020 installant le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que les autres délibérations du 15 septembre 2020, du 4 mai 2021, du 29 juin 2021 et du 9 novembre 2021 mettant à jour la composition du conseil communautaire,

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Meyssiez suite aux résultats des scrutins municipaux de 2020 et mis à jour suite aux démissions de Monsieur Vaucherot Gilbert, Monsieur Stéphane Mohorte et Madame Mayade Sylvie,

VU les résultats des élections municipales et communautaires de la commune de Sainte Colombe,

VU la démission de Madame MORAND Marie-Thérèse de son mandat de conseiller municipal à la commune de Sainte Colombe,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de l'installation de Monsieur GAVILLET Dominique en tant que suppléant de Monsieur TODARO Charles, conseiller communautaire de la commune de Meyssiez.

Le suppléant de Monsieur Todaro au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération est le suivant :

Meyssiez	Titulaire	Monsieur	TODARO	Charles
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>GAVILLET</i>	<i>Dominique</i>

PREND ACTE de l'installation de Madame CHOFFEL Marion en tant que suppléante de Monsieur DELEIGUE Marc, conseiller communautaire de la commune de Sainte Colombe.

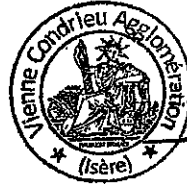
Le suppléant de Monsieur DELEIGUE Marc au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération est le suivant :

Sainte Colombe	Titulaire	Monsieur	DELEIGUE	Marc
	Suppléant	Madame	CHOFFEL	Marion

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 28/03/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat